

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

SÉANCE RÉGULIÈRE

3 juin 2002

PROCÈS-VERBAL

2^{ième} SÉANCE

DATE : Le 3 juin 2002

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du citoyen, salle des comités

PRÉSENCES : Membres

M. Yvon Boucher, président – conseiller district 15

M. Simon Racine, membre – conseiller district 9

Mme Linda Giraldeau, citoyenne

M. Philippe Thompson, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes ressources

M. Éric Boutet, responsable de la planification

M. Daniel Le Pape, chargé de planification

Mme Guylaine Bouchard, technicienne conseil

Mme Isabelle Martineau, chargée de la réglementation

Autre

M. Bernard Chartrand, ministère des régions

ABSENCES MOTIVÉES :

M. André Touchet, vice-président, conseiller district 3

M. Pierre Levert, citoyen

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources,
aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

1. Mot de bienvenue du président

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 30. Un tour de table est effectué afin de présenter les personnes ressources.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté en ajoutant un point d'information à l'article 9 – Varia : « Problématique des véhicules tout-terrains sur les terres agricoles ».

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2002

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2002 est accepté tel que présenté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 8 avril 2002

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2002 est signé par le président.

5. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 12 août 2002.

6. Sujets d'information :

6.1 Politique nationale de la ruralité : une vision d'avenir

Monsieur Bernard Chartrand, du ministère des régions, précise que la ville de Gatineau n'a pas accès à ce programme de subvention de 90 millions \$. Elle fait partie des 34 agglomérations urbaines non incluse dans ce programme. Selon monsieur Chartrand la politique rurale vise à occuper le territoire de la province et par conséquent, à privilégier les municipalités rurales car se sont elles qui sont en déclin. Cette politique permettra d'augmenter la population, les richesses du milieu et stimuler la vitalité et le dynamisme du milieu rural.

Les trois orientations de cette politique rurale sont :

- stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;
- assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction;
- soutenir l'engagement des citoyennes et des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.

6.2 Caractérisation du territoire agricole : avancement du projet

On informe les membres du comité que le premier volet, l'inventaire du sol, sera terminé d'ici la fin du mois de juin 2002. Après cette phase de collecte de données, un agronome sera engagé afin de déterminer les potentiels des sols agricoles et des productions actuelles dans le but de les valoriser et de déterminer une stratégie de développement économique du milieu agricole.

6.3 Cheminement et particularités pour chaque type de demande – document de la CPTAQ

On mentionne qu'il existe cinq types de dossiers :

- 1)-droit de déclaration du nombre d'unités animales (échéance 21 juin 2002);
- 2)-déclaration d'exercice d'un droit acquis;
- 3)-demande d'autorisation en vertu de l'article 58 et suivants;
- 4)-demande d'autorisation à portée collective;
- 5)-demande d'exclusion ou d'inclusion par une municipalité ou une MRC.

On détaille chaque type de demande et résume les procédures respectives. Tous les types de demandes doivent être traités au centre de service respectif sauf les demandes d'autorisation à portée collective qui doit être traitées au central de la ville.

6.4 Concours « Villes et Villages fleuris » : Promotion et participation par le Comité consultatif agricole

Compte tenu qu'il est trop tard pour cette année, la ville ne participera pas à la promotion du concours « Villes et villages fleuris ». Toutefois, une lettre sera transmise par le président du CCA aux organismes horticoles afin de connaître leur intérêt et de déterminer une estimation des coûts. Une lettre circulaire sera aussi transmise à tous les producteurs agricoles de la ville.

Par ailleurs, on informe que la publication de l'avis de convocation au CCA dans les journaux du mois de septembre prochain, invitera les producteurs agricoles à se faire connaître de même que leurs produits et services offerts.

6.5 Correspondances :

- 6.5.1 de Monsieur Gaston Palerme**
- 6.5.2 de Monsieur Bernard Marenger**
- 6.5.3 de Fer Ornemental Gatineau ltée**

On explique la procédure usuelle des dossiers agricoles. Le traitement par le CCA sous-entend qu'un formulaire de la CPTAQ ait été dûment complété et déposé pour traitement au centre de services correspondant. Une lettre sera transmise à chacun des requérants leur expliquant la procédure et la porte d'entrée usuelle des dossiers agricoles.

7. Présentation des dossiers

- 7.1 Demande d'aliénation d'une partie du lot 3B du rang 3, canton de Buckingham d'une superficie de 19,2 hectares vise à permettre aux propriétaires actuels, M. Marquis Gauthier et Mme Danielle Payette de vendre la partie de leur propriété, déjà louée, à M. Claude Mougeot. Ceci permettra à l'acquéreur de rentabiliser son entreprise de cultures de soya et de maïs. La résidence, le garage et les bâtiments agricoles situés sur cette propriété ne sont pas inclus dans la présente transaction.**

On présente un bref résumé de la demande de M. Mougeot.

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la parcelle du lot 3B ptie du rang 3 canton de Buckingham est majoritairement utilisée pour la grande culture de soya et de maïs;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel ne fait plus de production agricole et loue la parcelle de sa terre cultivable au requérant;

CONSIDERANT QUE le requérant est déjà producteur dans le secteur et désire rentabiliser son entreprise en s'assurant d'une plus grande utilisation de d'autres terres agricoles avoisinantes;

R-CCA-2002-06-03/5

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la demande d'aliénation d'une partie du lot 3B du rang 3, canton de Buckingham d'une superficie de 19,2 hectares visant à permettre la vente d'une partie de la propriété (district 17, secteur Buckingham)

ADOPTÉE

8. Parole aux citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ne s'est présenté.

9. Varia :

Problématique des véhicules tout-terrains sur les terres agricoles :

On informe les membres qu'il y a actuellement un suivi effectué par le service de police (en 4 roues et en bicyclette). La signalisation interdisant les véhicules tout-terrains sur les propriétés privées en zone agricole sera finalisée sous peu. À cet effet, un rapport devrait être déposé au conseil d'ici les prochains mois (tracé des sentiers, signalisation, réglementation).

10. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 15.